

113 Mds € en 2021

Lourds et persistants impôts sur la production

La France reste au deuxième rang européen derrière la Suède, et loin devant l'Allemagne



Stockholm - Photo par Raphael Andres, Unsplash



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

La baisse des impôts sur la production a commencé en 2021 et sa poursuite en 2023 et 2024, avec la suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2023.

Ces impôts sur la production constituent une catégorie d'impôts, en comptabilité nationale, qui comprend les "impôts sur les salaires" (47 Mds€ en 2021) et les "impôts divers sur la production" (66 Mds€).

Les premiers comprennent notamment la taxe sur les salaires (15,3 Mds€), qui s'applique aux activités non assujetties à la TVA, le versement mobilités (9,8 Mds€), qui est affecté aux autorités organisatrices des transports régionaux, et la contribution au financement de l'apprentissage (9,0 Mds€).

Les deuxièmes sont principalement assis sur le foncier avec les taxes foncières (35,5 Mds€), la cotisation foncière des entreprises (5,7 Mds€) et les diverses taxes associées. Ils comprennent aussi des impôts assis sur le chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés, pour 3,7 Mds€), sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, pour 7,5 Mds€) et sur d'autres assiettes de nature très diverse.

79 Mds€ à la charge des entreprises

Leur produit total s'est élevé à 113 Mds€ en 2021 (4,5 % du PIB) et les entreprises en ont payé 79 Mds€ (3,2 % du PIB), les ménages et certains établissements publics en payant le reste. Ils sont souvent affectés aux administrations publiques locales.

Le produit total des impôts sur la production a augmenté en euros de 2016 (109 Mds€) à 2021 (113 Mds€), mais il a baissé en pourcentage du PIB, de 4,9 % à 4,5 %. Les impôts sur la masse salariale se sont accrus de 5,6 Mds€ et les impôts divers sur la production ont diminué de 1,2 Mds€, en raison notamment des mesures mises en œuvre en 2021. Les impôts payés par les entreprises sont passés de 3,5 % du PIB en 2016 à 3,2 % en 2021.

“Le poids total de ces impôts en 2021 est resté bien plus élevé en France (4,5 % du PIB) que dans la moyenne de la zone euro (2,3 % du PIB) ou de l'Union européenne (2,5 % du PIB) et qu'en Allemagne (1,0 % du PIB)”

Le poids total de ces impôts en 2021 est néanmoins resté bien plus élevé en France (4,5 % du PIB) que dans la moyenne de la zone euro (2,3 % du PIB) ou de l'Union européenne (2,5 % du PIB) et qu'en Allemagne (1,0 % du PIB). La France est restée au deuxième rang de l'Union européenne, loin derrière la Suède (9,9 % du PIB), où ces impôts remplacent souvent les cotisations sociales patronales pour financer la protection sociale. Les impôts sur les salaires et les taxes foncières en France sont supérieurs aux moyennes européennes, mais les autres impôts divers sur la production y sont inférieurs.

Les impôts sur la production payés par les sociétés ont représenté 3,1 % du PIB en France en 2021, alors que la moyenne était de 1,5 % pour la zone euro et 1,7 % pour l'Union européenne et qu'ils étaient de seulement 0,7 % du PIB en Allemagne. La France est de nouveau restée au deuxième rang de l'Union européenne, derrière la Suède (6,7 % du PIB). Ces ratios ont peu varié au cours des années 2016 à 2021, sauf en 2021 où le ratio de la France a diminué tandis que celui de l'Allemagne augmentait.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 08/11/2022

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /